



**PROPOSITION D'INSTALLATIONS AGRICOLES AMOVIBLES**  
**Ne nécessitant pas d'autorisation de construire**  
**(uniquement pour les exploitations agricoles)**

**Objets agricoles ne requérant pas d'autorisation de construire**

sous réserve :

- que les installations répondent et soient proportionnées à des besoins agricoles ;
- que les bonnes pratiques agricoles de base soient respectées notamment pour la préservation des sols et des eaux.

Objets/Description	Exemples de cas	Critères déterminants
--------------------	-----------------	-----------------------

Volailles		Temporalité	Nature du sol	Emprise
Poulaillers mobiles		plusieurs rotations / an	sans modifications	max 50 m <sup>2</sup>
Clôtures souples (électrifiées ou non)		plusieurs rotations / an	sans modifications	0 m <sup>2</sup>

Bovins		Temporalité	Nature du sol	Emprise
Igloos à veaux		1 à 2 ans	sans modifications	Environ 3m <sup>2</sup> /objet Proche du centre d'exploitation
Abreuvoirs		plusieurs rotations / an	sans modifications	max 20 m <sup>2</sup>
Râtelier		plusieurs rotations / an	sans modifications	max 30 m <sup>2</sup>
Clôtures - piquets bois, plastiques, métal - sans fondations béton - uniquement avec fils (électriques)		indéterminée	sans modifications	0 m <sup>2</sup>
Clôtures spéciales pour bétail particulier (bisons, wapitis, etc.) - piquets bois, plastiques, métal - sans fondations béton - grillage adapté au bétail		indéterminée	sans modifications	0 m <sup>2</sup>
Balles d'ensilage ou de paille		rotation sur un an	sans modifications	Illimitée Dans la mesure du possible à proximité du centre d'exploitation

Chevaux	Temporalité	Nature du sol	Emprise
<p>Box dans pâturage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans aucune fondation</li> <li>- facilement mobile</li> </ul>  	<p>une rotation/an au minimum</p>	<p>sans modifications</p>	<p>max 60 m<sup>2</sup></p>
<p>Clôtures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- piquets bois, plastiques, métal</li> <li>- sans fondations béton</li> <li>- uniquement avec fils</li> <li>- couleur peu voyante</li> </ul>  	<p>indéterminée</p>	<p>sans modifications</p>	<p>0 m<sup>2</sup></p>

Caprins, ovins, autres		Temporalité	Nature du sol	Emprise
Clôtures souples (électrifiées ou non)		plusieurs rotations / an	sans modifications	0 m <sup>2</sup>
Clôtures - piquets bois, plastiques, métal - sans fondations béton - avec grillage à large maille ou fils électriques		indéterminée	sans modifications	0 m <sup>2</sup>
Abris de parc	 	une rotation / an au minimum	sans modifications	max 50 m <sup>2</sup>
Râteliers		plusieurs rotations / an	sans modifications	max 20 m <sup>2</sup>

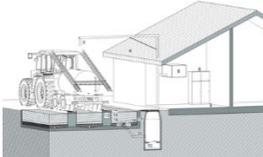
Cultures maraichères	Temporalité	Nature du sol	Emprise
<p>Tunnels maraichers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans fondation en dur et imperméable</li> <li>- Sol conservé pour la production</li> <li>- Destinés à la production agricole</li> </ul> 		<p>sans modifications</p>	<p>Indéterminée</p>

Cultures fruitières intensives	Temporalité	Nature du sol	Emprise
<p>Piquets, fils, système d'arrosage</p> <p>Et</p> <p>Filets anti-grêle (piquets, filets anti-grêle ou filets pluie (sur cerisiers))</p>		<p>sans modifications</p>	<p>Indéterminée</p>

## Objets agricoles requérant une autorisation de construire simplifiée (APA), (uniquement pour les exploitations agricoles)

Sous réserve :

- Que des dérogations ne s'avèrent pas nécessaires (par exemple distance minimale à la forêt, à un cours d'eau, etc.).
- De l'obtention d'un préavis favorable de l'OCAN (art. 82 al. 2 LCI) validant la nécessité, les dimensions et la temporalité des installations projetées.

Objets agricoles	Temporalité	Nature du sol	Emprise
Tunnel de stockage - sol modifié mais sans revêtement en dur - Remise en état exigée  16a LAT		Indéterminée	Avec modification du sol  Indéterminée  Maximum 6 m de haut
Container de stockage  16a LAT		Indéterminée	sans modifications  Max 50 m <sup>2</sup>
Installations temporaires pour une exploitation éphémère - Remise en état exigée  16a LAT		Max 5 ans	Avec modification du sol  Indéterminée
Place de lavage avec système de traitement des eaux  16a LAT		Définitive	Avec modification du sol  Indéterminée

Installations et  
aménagement pour  
chevaux en pension

16a bis LAT



Indéterminée

Selon projet

Indéterminée